

Mairie
AURIGNAC

Tél. : 05 61 98 90 08
Fax : 05 61 98 71 33
Courriel : mairie@aurignac.fr

FICHE RÉCAPITULATIVE MANIFESTATION

ASSOCIATION : _____

MANIFESTATION : _____

DATE de la MANIFESTATION : ____ / ____ / ____

*Date **SOUHAITÉE** de la mise à disposition du matériel :* ____ / ____ / ____

SALLE / LIEU : _____

HORAIRES : _____


RESPONSABLE : _____

TÉLÉPHONE : _____

MAIL : _____

Visa de l'association : _____

 Les fiches "Manifestation" sont étudiées
tous les **MARDIS MATIN**

BESOINS TECHNIQUES	DEMANDES	Cadres réservés au service
MODIFICATION CIRCULATION OU STATIONNEMENT Noms des rues souhaitées : Stationnement interdit Fermeture des rues	Se mettre en relation avec les services techniques et le secrétariat	
NOMBRE DE PLACES Repas Assemblée Générale Concert	Tables (bois) 3 m	
	Tables (bois) 4 m	
	Tables (blanche)	
	Chaises	
	Bancs	
	Autre Préciser :	
GRILLES D'EXPOSITION	Nombre de grilles :	
	Crochets (2 /grilles) :	
CHAPITEAUX 3X3	1 ET/OU 2	
PODIUM (UNIQUEMENT EN INTÉRIEUR) Surface Hauteur	OUI - NON	
	Long. X larg. =	
ÉLECTRICITÉ Nombre de coffrets Puissances demandées	OUI - NON	
GUIRLANDES	OUI - NON	
SONO Cf. Fiche d'emprunt	OUI - NON	Contact : GRANJON Marc
		 06 76 87 05 95
VIDÉOPROJECTEUR	INDISPONIBLE	
AUTRES DEMANDES SPÉCIFIQUES		
BARRIÈRES	Pas de barrière disponible sur la commune : Voir avec la 5C	

VISA MAIRIE

Réception le : _____

Élu responsable des associations

DARNISE Laurence

Élu responsable des services techniques

GRANJON Marc

DÉCISION

RETOUR AU DEMANDEUR

Visa Mairie

Le : _____

FICHE DE PRÊT

PRÊT	Nbre	MATÉRIELS EMPRUNTÉS	Nbre	RETOUR
		TABLES (bois) 3 m		
		TABLES (bois) 4 m		
		TABLES BLANCHES		
		CHAISES		
		BANCS		
		GRILLES + 2 CROCHETS/grille		
		CHAPITEAUX 3X3		
		PODIUM		
		COFFRET ÉLECTRICITÉ		
		GUIRLANDES		
Cf Fiche EMPRUNT		SONO		Cf Fiche EMPRUNT
		VIDÉOPROJECTEUR		

Le service technique se réserve le droit de procéder à la vérification du matériel en présence de l'emprunteur.

L'emprunteur s'engage à restituer le matériel en l'état.

En cas de perte/de vol, l'emprunteur est tenu d'avertir immédiatement la Mairie et de fournir les déclarations attestant de l'événement.

Le remboursement du matériel est à la charge de l'emprunteur.

Signatures PRÊT

Signatures RETOUR

Emprunteur

Services Techniques

Emprunteur

Services Techniques